

universitaire comme une marchandise à acquérir en vue d'un avantage économique ultérieur. C'est exactement, selon moi, le genre d'attitude dont nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas qu'on nourrisse de telles idées au Canada. On ne doit pas considérer l'enseignement comme une marchandise. C'est pourquoi je suis heureux de constater que certaines autorités dans le domaine de l'enseignement ont suggéré d'abolir le baccalauréat. Elles savent que certains étudiants ne cherchent à obtenir un diplôme que parce qu'il leur permettra de se procurer une situation meilleure ou plus payante. Elle prétendent que si on ne le leur accorde pas, seuls ceux qui aiment apprendre s'orienteront vers l'instruction supérieure parce que, ces études terminées, rien ne viendra sanctionner officiellement leurs efforts. C'est là un point très grave que d'autres qui s'intéressent à l'instruction supérieure devraient examiner avec soin.

● (3.30 p.m.)

C'est tout autre chose, bien entendu, dans le cas des professions. Il faut garder une sorte de consécration officielle, telle un diplôme, pour se tenir au diapason de la technique. Nous autres, Canadiens, devons tâcher de faire disparaître l'idée que l'instruction est une sorte de produit qui sert à obtenir un prétendu avancement. Il ne faut pas voir dans le prêt une raison de plus pour considérer l'instruction comme un placement.

J'aimerais faire ressortir un autre point, déjà mentionné par le préopinant: le programme actuel étant ce qu'il est, des milliers d'étudiants canadiens sont bien endettés le jour où ils reçoivent leurs diplômes; leur dette atteint souvent les \$5,000 en prêts du gouvernement. A mon avis, les résultats en sont intéressants du point de vue des classes. Cette dette impose un fardeau plus lourd aux étudiants des familles pauvres ou à revenus moyens. Elle a tendance à influencer l'étudiant dans le choix des cours qu'il devrait suivre. Leur durée est très importante pour ces étudiants. Des relevés prouvent que les étudiants de la classe ouvrière choisissent plus souvent des études moins longues. C'est, en fait, ce qui leur arrive. Ils savent qu'ils vont s'endetter et par conséquent, choisissent des cours moins longs, évitant les études postsecondaires et les cours professionnels plus exigeants. Je le répète: le principe de la dette influence fortement les membres les plus pauvres de notre collectivité. En un mot, c'est un principe antidémocratique.

J'aimerais signaler quelles en seront les conséquences sociales pour notre société. J'ai déjà parlé de ses effets graves sur les étudiants issus de familles à revenus modiques. Ces étudiants prennent le problème de la

dette beaucoup plus au sérieux que ceux des familles à l'aise. Une fois diplômés, ils ont tendance à accepter les emplois les plus rémunérateurs pour rembourser leurs dettes. Quels en sont les résultats pour notre société? Moins d'étudiants deviennent des travailleurs sociaux, cherchent à faire partie du SUCO et même, moins d'entre eux deviennent membres de la Compagnie des jeunes Canadiens. Moins d'entre eux font un travail souhaitable, du point de vue de la société, parce qu'il leur faut gagner plus d'argent pour rembourser une dette de \$5,000; par conséquent, au long terme, c'est la collectivité dans son ensemble qui y perd. Nous perdons le travail créateur que nombre de ces diplômés d'universités seraient disposés à faire s'ils n'avaient pas à se trouver des emplois plus rémunérateurs pour rembourser leurs dettes.

Quant à l'extension des catégories d'étudiants susceptibles de bénéficier de ces prêts, je demanderais au ministre de nous expliquer pourquoi le cas des étudiants à mi-temps n'a pas été abordé dans les modifications? Dans notre société, ceux qui, hommes ou femmes, gagnent leur pain et ambitionnent d'accéder à une meilleure éducation devraient pouvoir bénéficier de prêts. Le premier pas à faire dans le sens de l'universalité serait de rendre admissibles à ces prêts les gens de cette catégorie.

Comme d'autres députés, j'en suis sûr, j'ai reçu des lettres d'épouses qui travaillent, dans ma circonscription. Elles déclarent qu'elles aimeraient suivre des cours d'université si des prêts leur étaient consentis en vertu de ce programme. Or, elles en sont exclues. Elles prétendent notamment que ces prêts leur permettraient de payer des gardiennes pour les remplacer auprès de leurs enfants pendant leurs heures de cours. Pourquoi les adultes qui travaillent à temps partiel seraient-ils exclus de cette mesure législative?

Telles sont en général mes observations, monsieur l'Orateur. Bien que nous n'ayons pas fait grand bruit à ce sujet, ces questions sont extrêmement importantes pour notre société.

Il y a quelques années, sous la direction du très honorable M. Pearson, le parti libéral s'était lancé dans un programme hautement recommandable, du moins en ce qui concerne les engagements qu'il impliquait. Ce programme, en principe du moins, donnait à tout jeune Canadien le droit à l'instruction considérée non point comme un bien à acquérir grâce à de l'argent emprunté à un certain taux d'intérêt mais comme une chose accessible selon ses capacités, ses talents et ses désirs. Nous n'avons, selon moi, aucun programme législatif dans ce sens. Sans doute, ce bill concernant les prêts est-il important, mais